Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260827-D085_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-et-un août, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, PEDRONO Anthony, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : MEHA Roxanne, SEBILLET DUBRULLE Marine (procuration à PEDRONO Anthony), MARPAUD BRUNE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole).

Secrétaire de séance : BLAIRET Guylaine

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Délibération n° 85 : Marché à procédure adapté – Réhabilitation d'une maison de bourg - entreprises retenues

Vu la délibération n° 75 en date du 1er juillet 2026, relative à la désignation d'une partie des entreprises dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la réhabilitation de la maison sise 1 rue du Tertre ;

Considérant que l'analyse des offres initiales du marché à procédure adapté a donné lieu à des négociations techniques et/ou financières avec les entreprises des lots :

- Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - RAVALEMENT
- Lot n°3 : COUVERTURE ARDOISE - BARDAGE METALLIQUE
- Lot n°10 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE
- Lot n°11 : PLOMBERIE - VMC

Considérant la seconde analyse des offres, suivant les réponses négociées des entreprises interrogées ;

Il est proposé au conseil municipal de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, présentées comme suit :

Dénomination du lot	Entreprise retenue
Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - RAVALEMENT	VIGNON CONSTRUCTIONS
Lot n°3 : COUVERTURE ARDOISE - BARDAGE METALLIQUE	COLLET Couverture
Lot n°10 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE
Lot n°11 : PLOMBERIE - VMC	FROIDANIEL

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Retenir les offres telles que présentées dans la délibération ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 01/09/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Guylaine BLAIRET



